



Communiqué de presse
A Paris, le 20 mars 2025

Risque incendie en points de vente :

Corepile alerte sur la gestion des piles usagées des étiquettes électroniques et rappelle les bonnes pratiques

Face à la recrudescence de départs de feu liés aux piles usagées issues des étiquettes de prix électroniques, l'éco-organisme [Corepile](#) - en charge de la collecte et du recyclage des piles et batteries, désormais filiale d'ecosystem - souhaite sensibiliser les professionnels de la distribution et les commerçants au risque encouru, ainsi qu'aux précautions à prendre pour assurer en toute sécurité leur manutention et leur stockage. En France, près de 10 000 points de vente sont concernés.

A chaque mise à jour de prix ou lors de promotions, les étiquettes électroniques rendent de nombreux services en point de vente : tout changement s'affiche en temps réel, garantissant ainsi précision et rapidité pour le personnel et fiabilité à la clientèle.

Leur **maintenance** et les **campagnes de remplacement de celles-ci** doivent impérativement faire l'objet de **précautions renforcées et supervisées** car elles sont alimentées par des piles « bouton » au lithium. Ces piles de petite taille peuvent en effet facilement entrer en court-circuit lorsqu'elles sont stockées en vrac et en forte concentration, créant un risque d'échauffement **pouvant aboutir à un incendie**, les solvants contenus dans ces piles étant **inflammables**.

Et le risque est majeur quand on sait qu'il est courant de remplacer toutes les piles – jusqu'à plus de 30 000 unités pour un supermarché et 60 000 pour un hyper - pour éviter une panne générale, dès lors que certaines étiquettes électroniques montrent des signes de fatigue.



Exemples de fûts de piles bouton lithium issus d'étiquettes électroniques ayant pris feu

Au regard de la recrudescence d'incidents comptabilisés sur l'ensemble de la chaîne logistique de la filière liés à la manutention et au stockage de ces piles, Corepile alerte les professionnels et rappelle les bonnes pratiques, ainsi que les solutions pour limiter les risques :

- **Ne jamais les entreposer ensemble, dans un lot homogène, sans aucune protection.**
- **Privilégier une prestation complète de remplacement et de reprise des piles par les fournisseurs et sociétés spécialisées.** Ces acteurs maîtrisent la problématique et possèdent des emballages spécialement conçus pour stocker les piles de manière sécurisée.
- **Informé et impliquer Corepile en amont des opérations de remplacement des piles si celles-ci sont assurées par les équipes des magasins.** L'éco-organisme pourra ainsi rappeler

les procédures de mise en sécurité et informer l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique de la nature sensible des déchets à prendre en charge.

Les équipes de Corepile ont en effet mis au point [une procédure spécifique](#), permettant d'assurer un remplacement et un stockage de ces piles en toute sécurité.

Corepile appelle ainsi à une sensibilisation collective des professionnels du secteur à cet enjeu majeur, garantissant la sécurité du personnel et des points de vente, ainsi qu'un recyclage approprié des piles contenues dans les étiquettes électroniques.

Contacts presse

Agence CIA

Ophélie Godard 06 66 36 90 11 ogodard@agence-cia.com / Mélissa Bire 06 50 02 16 38 mbire@agence-cia.com

A propos de Corepile : Depuis 25 ans, Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, la Réunion et Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et batteries portables usagées et des batteries de mobilité électrique. Éco-organisme leader en France, sans but lucratif et sous agrément d'État, Corepile a collecté plus de 180 000 tonnes soit 9 milliards de piles et batteries usagées depuis sa création ! Depuis le 1er juillet 2024, Corepile est désormais filiale à 100% de la société ecosystem. Plus d'informations sur : www.corepile.fr et www.jerecyclamespiles.com

A propos d'ecosystem : ecosystem est un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise à but non lucratif d'intérêt général agréée par les pouvoirs publics. Nous œuvrons à l'allongement de la durée de vie des équipements électriques et électroniques ménagers en soutenant la réparation et le réemploi. Nous assurons leur dépollution et leur recyclage quand ils sont devenus des déchets, ainsi que celui des équipements électriques et électroniques professionnels, des lampes et des petits extincteurs usagés. Nous sommes une entreprise à mission avec comme raison d'être la protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la santé. Notre activité a permis d'éliminer 1 155 000 tonnes d'éq. CO2 en 2023. www.ecosystem.eco